

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Mercredi 5 juin 2019

Réuni en séance extraordinaire pour l'année scolaire 2018-2019, le Conseil d'Établissement commence ses travaux à 17h06.

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Loïc PARIS, directeur des classes primaires et Madame Magali CHARBONNEL, représentant des personnels enseignants.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement (feuille d'émargement en annexe n°1).

L'ordre du jour est proposé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Carte des emplois résidents : poste Directeur Adjoint, n°7399, proposé à la fermeture au 31/08/ 2019.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (17 votants/17 pour).

Le président soumet le PV du CE précédent à l'approbation du conseil.

Le PV du conseil d'établissement est approuvé à l'unanimité, sans demande de modification.

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Acte : 29/2018 –2019
--------------	-----------	------------	----------------------

Monsieur le Proviseur rappelle le départ de Madame Serra, directrice adjointe, et la remercie pour son investissement dans cette mission.

Il indique que le poste n°7399, de directeur adjoint, est proposé à la fermeture au prochain comité technique de l'agence et que cette réunion permet de prendre l'avis du conseil d'établissement. Il rappelle ensuite le contexte de la fermeture des postes de résidents.

Monsieur le Proviseur présente la création d'un demi équivalent temps plein (ETP) pour assurer la coordination sur le site Ivan Bounine. Il indique également la création d'un équivalent temps plein pour l'ouverture d'une classe supplémentaire au premier degré.

Madame Leprince Mouchet, représentant élu des parents d'élèves, rappelle qu'à la fermeture du poste d'enseignant maître formateur, il avait été annoncé la prise en charge de la formation par les directeurs du premier degré. Elle demande qui sera alors en charge de cette formation.

Le directeur des classes du primaires rappelle que la formation continue des enseignants s'effectue dans le cadre du plan de formation de la zone et qu'il est lui-même en charge de la formation locale des enseignants.

Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, s'interroge sur le coût de cette formation à distance et intervient au sujet de la venue de Monsieur Rousseau, chef du service pédagogique de l'agence.

Monsieur le Proviseur rappelle que le service pédagogique a bien noté la problématique propre au lycée en la matière et que le poste a exprimé la nécessité de protéger les emplois résidents. Monsieur Koriche, Attaché de coopération éducative, confirme les propos du Proviseur en annonçant que Madame l'Ambassadeur a envoyé un courrier formel à ce sujet.

Monsieur Dondellinger, représentant élu des parents d'élèves, intervient au sujet de la « sanctuarisation » de l'enseignement évoqué avec les sénateurs lors de leur présence à Moscou le 3 juin dernier.

Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, s'interroge sur la capacité de l'établissement à recruter des professeurs des écoles titulaire en France.

Monsieur le Proviseur indique qu'il existe un vivier de professeurs des écoles titulaires, candidats à un poste en contrat local et présents à Moscou à la rentrée prochaine. Il évoque cela comme un « effet d'aubaine » pour l'établissement.

Monsieur Riss, représentant des personnels enseignants et d'éducation du 1^{er} degré, rappelle que la cible donnée par l'agence pour la part de professeurs des écoles résidents est de 50 % et qu'elle est maintenant atteinte avec cette nouvelle réduction de postes. Il observe qu'il existe des besoins qui devraient être pourvus par des enseignants titulaires.

Monsieur Riss indique que les représentants du personnel portent l'avis unanime de tout le personnel dans le vote à exprimer.

Madame Charbonnel, représentant des personnels enseignants et d'éducation du 1^{er} degré, rappelle que la structure n'ayant pas évolué, les besoins qui ont conduit à la création du poste de directeur adjoint sont toujours réels.

Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, s'interroge sur le plafond des ETP (équivalents temps plein) pour le lycée français de Moscou.

Le Directeur Administratif et Financier indique que le plafond est dicté par l'agence sous la direction du budget.

Monsieur Riss, représentant des personnels enseignants et d'éducation du 1^{er} degré, demande s'il est possible d'inverser la décision de fermeture du poste de résident puisque cette décision doit être prise au comité technique de l'agence qui n'aura lieu que le 18 juin.

Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, pointe que ces suppressions sont contradictoires avec l'objectif du doublement des effectifs des lycées français à l'étranger. Le Proviseur répond qu'il s'agit d'un objectif planétaire qui dépasse très largement le cadre du lycée Français de Moscou.

Monsieur le Proviseur remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et demande l'avis du conseil d'établissement pour la fermeture du poste de Directeur Adjoint, n°7399, au 31/08/2019.

Volants : 17	Avis défavorable : 11	Abstention : 1	Avis favorable 5	Acte : 30/2018-2019
--------------	-----------------------	----------------	------------------	---------------------

Le proviseur rappelle la date du prochain conseil d'établissement, fixée au 2 juillet, et lève la séance à 17h33 après avoir remercié l'ensemble des personnes présentes pour la qualité des échanges ainsi que les conseillers consulaires et l'attaché de coopération éducative, pour leur présence.

Les secrétaires de séance, le 07 juin 2019,

Loïc PARIS



Magali Charbonnel

Visa du président du conseil

Nicolas RUELLAN, proviseur du lycée